

Reproduction des chevaux : la monte en main

En France, environ une saillie sur trois est réalisée en monte en main : cette technique consiste à faire s'accoupler une jument en chaleurs avec un étalon tenu en longe par un éleveur. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, la monte en main est généralement pratiquée dans des structures de type haras, plus rarement une exploitation agricole, mais il arrive encore que les éleveurs se déplacent avec le mâle au domicile de la femelle.



Quels sont les chevaux concernés par la monte en main ?

Tous les chevaux sont concernés par cette méthode de reproduction. Pour certaines races, comme les pur-sang, c'est même la seule méthode autorisée pour que les poulains soient inscrits au stud-book (registre généalogique).

Comment la jument est-elle préparée pour la saillie ?

Lorsque la jument arrive dans la structure, son identité est contrôlée : son numéro de transpondeur doit être identique à celui porté sur son document d'identification. Son état sanitaire est également vérifié : il faut qu'elle soit à jour de ses vaccinations et ne présente aucun signe d'infection ou de maladie contagieuse. Toute jument présentant des écoulements vulvaires est montrée à un vétérinaire.

> Selon la race, le dépistage de certaines maladies infectieuses (artérite virale, anémie infectieuse des équidés, métrite contagieuse...) et le respect de protocoles vaccinaux précis sont exigés.

Seule une jument en chaleurs peut être présentée à l'étalon. Le suivi ovarien par échographie est conseillé mais il n'est pas indispensable : la jument peut être saillie uniquement sur son comportement de chaleurs à la barre de soufflage.

La jument est préparée pour la saillie :

- Pose d'une bande de queue pour éviter que des crins ne soient introduits dans le vagin pendant la saillie ;
- Lavage de ses parties génitales avec un savon ou une solution antiseptique. La zone génitale est ensuite soigneusement rincée et essuyée.

Elle est ensuite emmenée sur le lieu de la saillie (généralement un espace clos de type hangar ou manège). Elle est entravée ou chaussée de bottines de protection aux postérieurs pour éviter que l'étalon ne soit blessé en cas de ruades. Une petite couverture de protection est posée sur son garrot car certains étalons ont tendance à mordre l'encolure de la femelle pendant la saillie.

Comment l'étalon est-il préparé pour la saillie ?

L'étalon étant présent en permanence dans la structure, son identité et son statut vaccinal sont connus.

Sa verge est simplement nettoyée à l'eau claire avec du matériel à usage unique.

Durant la saison de monte, l'étalon réalise 3 à 4 saillies (ou sauts) par jour maximum.

Comment se déroule la saillie ?

L'étalon est conduit à la longe vers la jument (d'où le nom de monte « en main ») et est laissé la flairer. Une fois en érection complète, il la chevauche et introduit sa verge dans le vagin de la jument. L'éleveur contrôle cette étape pour éviter toute introduction de la verge dans l'anus de la jument. L'étalon éjacule rapidement. La jument est ensuite avancée pour que l'étalon retombe sur ses quatre pieds. Sa verge est rincée à l'eau claire.

À quel rythme sont répétées les saillies ?

Compte tenu de la durée de survie des spermatozoïdes dans les voies génitales de la jument (24 à 48 heures voire davantage) et surtout de l'ovocyte après ovulation (moins de 10 heures), les saillies doivent avoir lieu avant l'ovulation. Si la jument est suivie uniquement à la barre, il est conseillé de la faire saillir toutes les 48 heures pendant la durée des chaleurs et jusqu'au refus. Si la jument est suivie par échographie, les saillies peuvent être stoppées dès que l'ovulation est constatée.

> La jument est généralement hébergée dans la structure pendant toute la durée des chaleurs.

Et après ?

L'idéal est de repasser la jument à la barre de soufflage deux semaines après la date d'ovulation ou le refus constaté. Si elle n'est pas revenue en chaleurs, un constat de gestation par échographie doit être réalisé par un vétérinaire pour confirmer la gestation.

> Si le passage à la barre n'est pas possible, l'examen à l'échographie est indispensable pour confirmer la gestation.

Quels sont les avantages et les inconvénients de la monte en main ?

Les avantages de la monte en main sont : un faible risque de blessure des chevaux, une saillie réalisée dans de bonnes conditions d'hygiène et un taux de réussite assez élevé.

Les inconvénients sont : une méthode assez coercitive pour la jument et une limite géographique (sauf à faire des heures de route).

Quelles sont les démarches administratives pour une monte en main ?

Pour éviter tout litige, il est préférable d'établir un contrat de saillie entre l'éleveur (propriétaire de la jument) et le propriétaire de l'étalon qui précise, en plus des bases réglementaires relatives à la saillie : l'identification de la jument et celle de l'étalon (n° de SIRE*, voire origines et performances), les conditions d'hébergement (tarif journalier, forfait suivi des chaleurs, etc.) et le coût de la saillie (payable à la réservation ou pas, garanties éventuelles, etc.). Il peut être utile de rajouter une clause d'annulation du contrat en cas de départ, décès ou vente de l'étalon.

Chaque étalon dispose d'un carnet de saillie (internet ou papier) qui s'utilise en 4 étapes :

- L'étaonnier établit une déclaration de premier saut (DPS) à la première présentation de la jument à l'étalon. Il doit l'enregistrer au SIRE via son espace SIRE dans les quinze jours suivant le premier saut ;
- Il édite et remet obligatoirement à l'éleveur après le dernier saut une attestation de saillie (AS) ;
- Il édite et remet à l'éleveur au plus tard après paiement intégral de la saillie / déclaration de naissance (DN). Ce document lui permettra de déclarer au SIRE la naissance du poulain l'année suivante ;
- La déclaration de saillie (DS) est à conserver par le propriétaire de l'étalon pour la gestion administrative.

* SIRE = Système d'Information Relatif aux Équidés

La monte en main est la 2e technique de reproduction la plus utilisée, la 1re étant l'insémination artificielle (la semence de l'étalon est récoltée, puis conditionnée en doses et déposée directement dans l'utérus de la jument en chaleurs), qui représente 40 % des saillies. Deux autres techniques sont possibles : la monte en liberté (l'étalon est placé dans un troupeau de juments, il détecte lui-même les juments en chaleurs et les saillit au moment le plus favorable) et le transfert embryonnaire (un embryon issu de la fécondation d'un ovule d'une femelle « donneuse » par un spermatozoïde dans l'utérus d'une femelle « porteuse » qui en assure le développement et la croissance jusqu'au sevrage). Toutes ces méthodes ont fait l'objet d'une fiche pratique.